

COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le onze décembre deux mille vingt-quatre par Madame le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : 31 membres,

Mme ROYER,
Mme ROUSSELIN, Mme RAYNAUD, M. BERRUEZO, Mme MARETHEU, M. COUTURE, Mme NOIRET,
M. SCHREIBER, Mme LEVY, M. PEREZ, M. COURTOIS, Mme M. ROBLIN, Mme DAVID, M. CARREZ,
M. PELLÉ, Mme BELLAL, Mme HOUDOT, M. BOUCHET, Mme BRANES, Mme ALLARD, M. RENÉ,
Mme VALETTE, Mme PECOT, Mme VASQUEZ, M. DUBOIS, M. GRIGNON, Mme RIVES, M. MOUGE,
M. MARTET, M. BONIFACE, M. DELEPLANQUE

Excusé(s) : 8,

Mme DESCATEAUX Mairie-Ambre donne pouvoir à Mme MARETHEU Bénédicte,
Mme DANI Natacha donne pouvoir à M. BERRUEZO Thomas,
M. MANET Franck donne pouvoir à Mme BELLAL Nassima,
M. BUGEJA Pierre donne pouvoir à Mme BRANES Marie,
M. BAZIN Paul donne pouvoir à Mme VALETTE Ludivine,
M. MONTEIRO David donne pouvoir à M. DUBOIS Régis,
Mme CALIANDRO-CHARLON Lorenza donne pouvoir à M. DUBOIS Régis,
Mme ANTUNES Andreia Sofia donne pouvoir à Mme RIVES Célia.

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121. 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : M. Marc RENÉ

Ces formalités remplies, le Conseil Municipal a :

- Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal analytique du Conseil Municipal du jeudi 3 octobre 2024, par 39 voix pour,
- Pris connaissance des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Approuvé, à l'unanimité, le retrait de la Commune de Carrières-sur-Seine du SIFUREP, par 39 voix pour,
- Pris acte, du rapport d'activité 2023 du SIFUREP, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la modification de la Décision modificative n°2, par 39 voix pour,
- Admis, à l'unanimité, en non-valeur les produits irrécouvrables figurant sur la liste présentée par la Trésorière Principale de Vincennes à hauteur de 41 312,32 € concernant plusieurs titres de recettes pour lesquels le recouvrement n'est pas possible et d'une liquidation judiciaire d'une société pour un montant de 33 866,09 €, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la subvention communale 2024 allouée à l'association civique et patriotique de 400€, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, le versement d'acomptes de subvention avant le vote du budget primitif 2025 dans la limite des crédits ouverts au budget de l'année précédente, en fonction des demandes et d'un besoin réel de trésorerie, par 39 voix pour,
- Approuvé et autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à poursuivre sa politique de gestion active de sa dette, avec l'objectif de minimiser la charge financière supportée par la collectivité, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, l'ouverture anticipée de crédits d'investissement sur l'exercice budgétaire 2025 et autorisé Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 (budget primitif et décisions modificatives), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, par 39 voix pour,
- Pris acte, de la sortie de l'actif communal des biens matériels et mobiliers acquis en 2014 et antérieurement et amortis en totalité, figurant dans l'inventaire comptable de la collectivité pour un montant total de 680 248,95 €,
- Approuvé, à l'unanimité, la modification n° 1 du lot n° 1 (désamiantage – Déplombage – Curage – Démolition) avec la société CARDEM SNC COLOMBO et autorisé Madame le Maire à signer l'avenant, ainsi que tous les documents se rapportant à cet avenant, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la modification n° 1 du lot n°2 (terrassements – VRD – Espaces Verts – Fondations spéciales – Gros Œuvre), avec la société SOBRE BATIMENT et autorisé Madame le Maire à signer, ainsi que tous les documents se rapportant à cet avenant, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la modification n° 1 du lot n°7 (chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaires) avec le groupement CPE MAINTENANCE (mandataire)/LAURENT et autorisé Madame le Maire à signer l'avenant, ainsi que tous les documents se rapportant à cet avenant, par 39 voix pour,

- Approuvé, à l'unanimité, le marché de travaux d'entretien de la voirie communale et de la voirie des bâtiments communaux, année 2025 (1 an reconductible 3 fois) attribué à la société COLAS France, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, les protocoles d'accord transactionnel entre la ville du Perreux-sur-Marne et Madame LIGEIRO, Madame MINCES, Madame VEDRINE et Madame SCHMITZ concernant des dommages subis par leurs propriétés, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la modification n° 1 du lot 1 (maintenance préventive et curative des horodateurs installés depuis 2003) avec la société HECTRONIC France et autorisé Madame le Maire à signer l'avenant, ainsi que tous les documents se rapportant à cet avenant, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, l'exonération de la totalité des pénalités de retard prévues au CCAP du marché MP2216 encourues par les entreprises TERIDEAL FPB SIMEONI, SNTTP, CPE MAINTENANCE, FRANCE BATIMENT INDUSTRIE, AFEM, PRELI, GICQUEL et VP SOLS, titulaires des lots 1 à 6, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, et autorisé Madame le Maire à signer la convention avec le Département du Val-de-Marne, portant autorisation de décoration des arbres d'alignement le long des routes départementales par les communes val-de-marnaises, par 39 voix pour,
- Approuvé et adopté, à l'unanimité les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation, par 39 voix pour,
- Approuvé, à la majorité, la convention tripartite avec la commune de Nogent-sur-Marne et le concessionnaire Nogent Stationnement permettant de faire bénéficier aux usagers concernés le tarif « zone jaune » applicable aux résidents nogentais et d'un abonnement au parking Marie Curie, par 35 voix pour, et 4 voix contre (Mme RIVES, Mme ANTUNES, M. MOUGE et M.MARTET),
- Approuvé, à l'unanimité, la signature du contrat-type avec l'organisme ALCOME, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la seconde édition de la Charte pour un Développement Durable, par 35 voix pour, et 4 abstentions (Mme RIVES, Mme ANTUNES, M. MOUGE et M.MARTET),
- Approuvé, à l'unanimité, l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail en alimentation générale, de la commune ainsi que l'ouverture exceptionnelle des commerces de voitures et de véhicules automobiles légers de la commune, par 39 voix pour,
- Approuvé, à la majorité, le choix de la société LOISEAU MARCHES sise 147 boulevard d'Alsace-Lorraine 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE, en tant que délégataire de service public pour la gestion et l'exploitation du marché alimentaire du centre-ville, par 35 voix pour, et 4 voix contre (Mme RIVES, Mme ANTUNES, M. MOUGE et M.MARTET),
- Approuvé et accordé, à l'unanimité, au titre de l'année 2024, les subventions complémentaires suivantes aux associations sportives locales d'un montant de 5 500€, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de mise à disposition de locaux entre la Ville et l'association de la Piscine Robert Belvaux, par 39 voix pour,

- Approuvé, à l'unanimité, les deux conventions d'objectifs et de financement et les avenants à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, le règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE), par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, le recrutement ainsi que la rémunération de 8 agents recenseurs pour le recensement de la population 2025 qui aura lieu du 16 janvier 2025 au 22 février 2025, par 39 voix pour,
- Approuvé et adopté, à l'unanimité, les modalités d'attribution et les montants de l'indemnité spéciale de fonctions et d'engagement, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, l'alignement des plafonds du RIFSEEP pour les personnels concernés, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, le versement de l'ISOE aux agents titulaires, stagiaires et contractuels, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la création, à compter du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025, des postes non permanents, par 35 voix pour, et 4 abstentions (Mme RIVES, Mme ANTUNES, M. MOUGE et M.MARTET),
- Adopté, à l'unanimité, les modifications du tableau des emplois, par 39 voix pour,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,



Christel ROYER